



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 15 juillet 1968
à 15 h 10

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Point 2 de l'ordre du jour:

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*)

Orateurs:

	Pages
M. Tarabanov (Bulgarie)	69
M. Rouamba (Haute-Volta)	70
M. Kennan (Irlande)	72
M. Kaufmann (Observateur des Pays-Bas)	72
M. Clamoungou (Tchad)	72
M. Modinos (Observateur du Conseil de l'Europe)	73
M. El-Bouri (Libye)	74
M. Consolo (BIRD)	74
Mlle Hareli (Observateur d'Israël)	74
M. El-Bouri (Libye)	75

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4454, E/4467/Rev.1, E/4486/Add.1, E/4488 et Add.1 à 5, E/4496, E/4511 (Summary), E/4515, E/4525, E/4551; E/CN.5/417 et Corr.1 et Add.1 et 2 et Summary; E/CN.11/825; E/CN.12/806, E/CN.12/808 et Add.1; E/CN.14/409; E/ECE/703) (*suite*)

1. M. TARABANOV (Bulgarie) rappelle que plusieurs questions très importantes figurent à l'ordre du jour du Conseil, notamment les conséquences économiques et sociales du désarmement, la Décennie des Nations Unies pour le développement, la population et ses rapports avec le développement économique et social. Il appartient au Conseil de faire des recommandations à l'Assemblée générale, aux Membres de l'ONU et aux institutions spécialisées, et aussi de coordonner les activités de ces institutions. Cette fonction de coordination s'est avérée indispensable au cours des dernières années, en raison des problèmes complexes que pose le développement. La délégation bulgare, nouvelle venue au Conseil, ne s'estime pas encore en mesure de formuler des recommandations quant au rôle du Conseil et de ses organes subsidiaires. Toutefois, lors des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, un certain nombre de critiques ont été faites au sujet des réalisations de la première Décennie du développement, que certains ont qualifiée de « décennie de la frustration ». Les causes de son insuccès sont complexes; il y a d'une part les événements qui ont pu faire douter du bien-fondé des objectifs fixés, et d'autre part le fait que les économies de certains pays occidentaux fléchissent et subissent des récessions visibles. Or, ces derniers pays sont justement les principaux parmi ceux qui contribuent à la Décennie, et les pays en voie de

développement attendent d'eux à juste titre qu'ils soient les principaux clients de leurs produits. Alors même que certains experts prétendent déceler un essor économique, similaire à celui qui s'était produit lors de la guerre de Corée mais dû cette fois-ci à la guerre du Viet-Nam, la production industrielle des Etats-Unis fléchit, et l'on constate une diminution considérable des investissements. L'effet stimulant que la guerre du Viet-Nam — à en croire l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et l'Extrême-Orient en 1967* (E/CN.11/825) — aurait eu sur l'économie d'un certain nombre de pays d'Asie, ne s'est apparemment pas étendu à l'économie du pays responsable de l'agression, à savoir les Etats-Unis. A ce propos, il n'existe aucun doute qu'en l'occurrence l'agresseur ce sont les Etats-Unis, et non leurs victimes comme on aimerait le faire croire. L'économie d'autres pays accuse également un fléchissement et ces pays n'ont pu de ce fait tenir compte des besoins d'exportation des pays en voie de développement.

2. Il serait utile d'analyser les causes des résultats décevants de la première Décennie, afin de pouvoir donner une meilleure orientation à la Décennie suivante. La situation économique du monde en voie de développement continue de se détériorer. Les ressources financières sont drainées par les rapatriements de capitaux, le transfert des bénéfices et le service de la dette. Tous ces facteurs, auxquels vient s'ajouter le ralentissement des exportations des pays en voie de développement, contribuent à annuler le courant net de capitaux vers ces pays.

3. L'explosion démographique est aussi fréquemment invoquée pour expliquer le faible taux de croissance relative de l'économie des pays en voie de développement. On insiste sur le fait que, si ce problème n'est pas résolu le plus rapidement possible, tout effort de développement sera vain. Des mesures artificielles pour limiter le nombre des naissances sont donc préconisées à grand renfort de propagande par différentes organisations et différents milieux. L'OMS, quant à elle, ne semble pas tellement sûre de l'innocuité des méthodes proposées et conseille une certaine circonspection à leur égard. Par ailleurs, comme le Secrétaire général l'a rappelé, il était autrefois admis que le taux de natalité commençait à décroître dans un pays donné lorsque ce pays atteignait un niveau de développement, d'éducation et d'urbanisation approprié. Pourquoi n'en serait-il plus ainsi?

4. Il ne faut pas oublier non plus que le facteur humain est l'un des facteurs les plus importants du développement. Certes des investissements sont nécessaires au développement économique, mais c'est surtout d'une main-d'œuvre qualifiée à tous les niveaux dont on a besoin. D'autre part, comme l'a souligné la représentante de l'Iran, les contributions destinées aux investissements préliminaires, même si elles atteignaient un milliard de

dollars, ne pourraient satisfaire les besoins existants. Puisqu'il est à prévoir que les contributions matérielles pour la prochaine Décennie du développement seront limitées, peut-être serait-il utile dès maintenant d'orienter les efforts vers le secteur humain. Les pays en voie de développement, au lieu de consacrer leurs maigres ressources à des travaux d'infrastructure qui permettront à des monopoles étrangers de mieux exploiter leurs richesses naturelles, pourraient les affecter à l'éducation et à la formation des cadres spécialisés indispensables au développement de leur économie nationale. Une action dans ce sens leur permettrait de disposer des nombreux « secrets » techniques qui jusqu'à présent enrichissent uniquement les monopoles de certains pays. Il faudrait donc que la deuxième Décennie du développement soit davantage — voire exclusivement — axée sur le développement du facteur humain et la diffusion des connaissances et des techniques dont certains particuliers se sont emparés pour leur propre bénéfice. Ceci permettrait d'éliminer une fois pour toutes l'exode des élites en créant dans les pays en voie de développement un climat propice au perfectionnement des compétences.

5. Pour assurer le succès de la prochaine Décennie, il conviendrait aussi de protéger les intérêts économiques des pays en voie de développement, d'instaurer un contrôle gouvernemental sur les capitaux étrangers et de faire en sorte que les ressources naturelles des pays en voie de développement soient utilisées dans leur propre intérêt et dans des conditions qui sauvegardent leur souveraineté sur ces ressources, de contribuer le plus possible à l'élaboration et l'exécution des plans nationaux de développement et enfin d'accorder une attention particulière au développement du secteur public. Ces mesures supposent une modification radicale des structures économiques et sociales des pays en voie de développement. A ce propos, M. Tarabanov rappelle que, au cours des 25 dernières années, la Bulgarie, de pays agraire arriéré, s'est transformée en un pays industrialisé doté d'une agriculture moderne. Ce résultat a été obtenu d'une part grâce à une modification radicale de l'ordre économique et social et d'autre part grâce à la division socialiste internationale du travail dans le cadre du Conseil d'aide économique mutuelle.

6. La Bulgarie, pays en croissance économique constante, peut de ce fait élargir ses relations économiques et sa collaboration avec les pays en voie de développement. Elle collabore à l'heure actuelle avec environ 60 pays en voie de développement, et en 1966 ses échanges commerciaux avec ces pays étaient quatre fois plus importants qu'en 1960. Plus de 260 entreprises industrielles ont été construites par la Bulgarie dans ces pays, ou sont en cours de construction actuellement. L'aide accordée par la Bulgarie à ces pays s'élève à plus de 100 millions de dollars pour les quelques dernières années. Pour apprécier cet effort d'assistance, il faut bien entendu tenir compte des dimensions de l'économie bulgare.

7. En ce qui concerne les importantes fonctions de coordination du Conseil, ce dernier est saisi, au titre du point 25 de son ordre du jour, d'une question brûlante, celle de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Confor-

mément à la résolution 2311 (XXII) de l'Assemblée générale, le Conseil doit envisager, en consultation avec le Comité spécial de l'Assemblée générale chargé de cette question, des mesures appropriées en vue de coordonner les programmes et les activités des institutions spécialisées pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à la décolonisation des territoires se trouvant encore sous domination coloniale. Le représentant de la Bulgarie espère qu'au cours de la présente session du Conseil les mesures nécessaires seront prises, en consultation avec les représentants du Comité spécial, pour faciliter la coordination des activités des institutions spécialisées qui ont accumulé, dans ce domaine, une expérience qu'il convient de mettre à profit.

8. M. ROUAMBA (Haute-Volta) fait observer que la présente session du Conseil a lieu à un moment où la persistance des foyers de guerre, les revendications sociales d'une ampleur et d'une durée inégalées et les crises économiques graves augurent mal de l'avenir. D'autre part, malgré les efforts soutenus des organismes des Nations Unies dans le domaine de la coopération internationale, il faut admettre que le bilan de la Décennie du développement qui s'achève est loin d'être satisfaisant: à moins qu'un miracle ne se produise dans les deux années et demie à venir, les espoirs des plus déshérités et ceux des hommes de bonne volonté auront une fois de plus été déçus.

9. Le Conseil doit donc prendre davantage conscience de ses responsabilités et dresser un bilan, qui sera plutôt le constat sinon de son échec du moins de son inaptitude à organiser correctement l'évolution à l'échelon mondial. Il convient de s'interroger sur le rôle du Conseil et de voir s'il est possible d'éviter la prolifération des questions inscrites à l'ordre du jour, qui empêche un examen constructif des principaux problèmes. Il s'agit de savoir si le Conseil est prêt à fournir un effort exceptionnel et à adopter une orientation novatrice pour faire face aux impératifs nouveaux du développement, s'il est disposé à élaborer une politique concertée à l'échelle des besoins immenses du monde et à mettre des moyens adéquats au service du bien commun. Le Conseil doit s'efforcer de fournir au Secrétariat et aux institutions spécialisées des réponses, des orientations et des directives claires et cohérentes afin de faciliter leurs tâches respectives.

10. Trois sujets retiennent tout particulièrement l'attention du représentant de la Haute-Volta. Le premier est la Décennie du développement, qui touche à sa fin et laisse dans son sillage d'amères déceptions, mais dont on peut d'ores et déjà tirer des enseignements utiles. Le deuxième est le déséquilibre croissant qu'accuse le développement en Afrique; à ce problème, des solutions complexes et variées sont proposées non seulement par les dirigeants africains mais aussi par différents spécialistes. Le troisième est la coopération internationale dans le cadre de l'ONU. L'aide, selon les critères les plus récents, doit à la fois être multilatérale dans son origine et régionale dans sa destination, et c'est pourquoi tant de regards se tournent vers l'ONU qui ne peut répondre à tous ces appels faute de moyens adéquats et suffisants. Les échecs qui ont été essuyés ne sont pas uniquement dus à un manque de volonté, ils s'expliquent aussi par un manque d'organi-

sation et de structuration. L'avant-projet de stratégie globale du développement n'aura de succès que s'il s'inscrit dans un cadre rénové, et à cette fin le Conseil doit apporter son plein concours au Secrétaire général.

11. La délégation voltaïque est entièrement d'accord avec l'analyse de la situation faite par le Secrétaire général dans la première partie de son exposé (1531^e séance). Elle estime, d'autre part, que le succès de la deuxième Décennie du développement dépend uniquement des intéressés. Jusqu'à présent tout développement s'est fait à sens unique; la multitude des déshérités de la terre n'a guère réussi à modifier l'équilibre des forces et elle n'est pas non plus parvenue, pour reprendre les termes du Secrétaire général, à « amener l'adoption de politiques nouvelles contre la volonté de ceux qui détiennent la puissance économique ». Bien que la production de l'ensemble des pays du tiers monde ait augmenté à un rythme de 4,6 % par an depuis 1960, le taux d'accroissement de la population est passé de 2 % en 1950 à 2,5 % depuis 1960, de sorte que le revenu par habitant n'a pas augmenté de plus de 2,3 %. Ces chiffres sont révélateurs du drame du monde en voie de développement. La dette extérieure des pays du tiers monde continue de s'accroître inexorablement et les capitaux qu'ils se procurent à grands frais sont insuffisants; en outre, la détérioration constante des termes de l'échange contribue également à assombrir le tableau.

12. La deuxième session de la CNUCED a sans doute marqué le sommet de la déception et accentué l'inquiétude des pays du tiers monde. Les incertitudes relatives d'une part aux débouchés ouverts aux exportations des pays en voie de développement et d'autre part aux possibilités pour ces pays d'attirer des capitaux extérieurs compliquent encore la situation. Dans un tel climat les efforts méritoires du Secrétaire général de la CNUCED se sont heurtés à des positions rigides. Cependant, il ne faut pas voir que le côté négatif de la situation: grâce à la deuxième session de la CNUCED certains problèmes urgents ont pu être posés et résolus en partie, notamment en ce qui concerne l'institution d'un système de préférences en faveur des exportations du tiers monde, le principe d'une augmentation de l'aide financière fournie par les nations nanties, les échanges avec les pays socialistes, les transports maritimes et les pays sans littoral.

13. La Décennie en cours a tout de même permis de faire des efforts concertés et de coordonner les études en vue d'identifier les priorités. D'autre part, l'Organisation des Nations Unies a été reconnue comme étant le meilleur cadre pour la coopération internationale, et on a pu poser en termes clairs le problème de la définition des priorités régionales à long terme avec une participation plus active des principaux bénéficiaires, au moyen, notamment, de plans nationaux et régionaux de développement. La Décennie a également fait apparaître la nécessité d'introduire des techniques modernes dans le processus de développement, ce qui exige d'ailleurs une refonte préalable des structures d'accueil; elle a enfin permis de démontrer que le développement ne peut plus être considéré comme l'exploitation aussi rationnelle que possible des ressources naturelles, mais qu'il doit en même temps viser au plein emploi et à une meilleure utilisation des ressources humaines. Ces importantes considérations devront guider

le Conseil dans ses travaux, et, puisque l'on se préoccupe de l'orientation de la prochaine Décennie, il aurait été bon que le Secrétaire général exposât succinctement au Conseil les résultats des réunions communes que le Comité du programme et de la coordination et le CAC ont tenues à Bucarest, en juillet 1968, en indiquant la méthode préconisée, les objectifs globaux qui ont pu être dégagés et les paramètres choisis à ce stade, compte tenu des projections économiques sur la croissance des Etats industrialisés, le volume de l'aide globale attendu et les approches analytiques et sectorielles suggérées. La délégation voltaïque désire d'ores et déjà appeler l'attention au Conseil sur le fait que les mutations qui interviendront certainement dans les Etats du tiers monde risquent de rendre illusoire les objectifs et de compliquer l'établissement de projections économiques valables pour la durée de la prochaine Décennie.

14. On a parfois l'impression que, dans la lutte contre la misère, l'Afrique est le continent le plus défavorisé. D'un examen rapide de la situation sur ce continent, trois grandes idées se dégagent. En premier lieu c'est là que les droits de l'homme ont été le plus fréquemment violés, et le sont encore. Le fléau de la domination raciale pèse toujours lourdement sur le devenir du continent, et des guerres parfois oubliées continuent de faire couler inutilement le sang.

15. En deuxième lieu, il n'est pas de continent où la bataille pour le développement ait été jusqu'ici menée d'une manière plus dispersée, en raison du rôle joué par les intérêts parfois sordides des puissances étrangères. Toutefois, les nombreux efforts d'organisation qui ont été faits lors de réunions de pays africains à Alger, à Lusaka, à Dakar ou à Addis-Abéba sont encourageants.

16. Enfin, des progrès se manifestent, suffisamment nombreux pour l'emporter sur les aspects négatifs. Ainsi, l'Afrique a su acquérir une conception réaliste de l'unité politique, qui ne saurait être immédiate et factice: cette unité sera l'aboutissement d'un long effort. De plus, l'Afrique a abandonné le mythe d'un développement non intégré; évidemment, il faudra surmonter les difficultés que crée l'appartenance des Etats africains à des zones monétaires distinctes bien structurées, et il ne sera pas toujours facile d'organiser leur économie en fonction d'une aide multilatérale quant à son origine et régionale quant à sa destination. L'Afrique se refuse aussi à se laisser réduire à un infantilisme économique; elle a compris que la meilleure assistance technique est celle qui sait se rendre inutile le plus rapidement possible. Enfin, l'Afrique renonce de plus en plus aux expédients et à l'opportunisme national à courte vue, et elle traduit sa volonté de coopération régionale dans l'élaboration des plans nationaux de développement.

17. Le continent tout entier, à l'exception des enclaves coloniales, est conscient de ces impératifs; le désir d'agir en commun se manifeste au sein d'organismes tels que l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, l'Organisation commune africaine et malgache, Air-Afrique, les organisations d'Etats riverains de fleuves et d'autres groupements d'Etats, tel celui qui rassemble les pays anglophones et francophones de l'Afrique de l'Ouest; on peut citer également les efforts accomplis

pour unir le Maghreb et jeter un pont entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire et la réussite de la formule originale que représente le Conseil de l'Entente. Les structures de la coopération intra-africaine existent déjà; il reste aux pays riches à accroître leurs efforts et, au-delà des liens bilatéraux, à s'engager dans une action concertée.

18. De manière générale, M. Rouamba définit l'intégration économique en Afrique comme la recherche constante et obstinée de l'efficacité et de la rationalité dans le cadre d'espaces régionaux cohérents et viables, c'est-à-dire capables d'absorber au départ la production d'ensemble des industries de base. Cette intégration se fait actuellement grâce à des expériences inédites de fusion des marchés nationaux, de redistribution des grands centres de production et des courants migratoires qui affectent les hommes, les capitaux et les produits, et aussi grâce aux arrangements entre Etats susceptibles d'attirer les investissements privés. Dans leurs plans nationaux, les pays africains ont fait leur possible pour appliquer les recommandations des organismes financiers publics et privés; il faut maintenant que les pays nantis fournissent des capitaux en volume suffisant pour satisfaire les besoins prioritaires, et renoncent à faire accepter aux pays africains l'instabilité des prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange, qui les condamneraient à un sous-développement permanent.

19. Il faut savoir gré au Secrétaire général d'avoir appelé l'attention sur les réformes de nature à rendre plus efficace l'action des Nations Unies. Il faudrait repenser l'action des organes techniques qui, au sein de l'ONU et des institutions spécialisées, s'occupent des problèmes du développement; en particulier on pourrait envisager de doter le Secrétariat, et surtout le Département des affaires économiques et sociales, d'un organe directeur de décision. Il importe également de mettre un frein à la prolifération des organes de l'ONU et de renforcer les liens organiques qui existent entre le Secrétariat et des organismes tels que l'Organisation de l'unité africaine, afin que les pays en voie de développement soient mieux informés. Enfin, les travaux du Conseil gagneraient en clarté si le nombre des points inscrits à l'ordre du jour était limité; un ordre du jour trop chargé ne permet d'aborder les questions que de manière superficielle, et il est difficile de tirer pleinement parti de la documentation utile, mais trop vaste, que le Secrétariat établit.

20. M. KENNAN (Irlande) dit que la première Décennie du développement, en dépit des déceptions qu'elle a apportées, a au moins eu un effet positif: elle a établi le concept de la responsabilité collective de la communauté internationale dans le développement économique de l'ensemble du monde; ce concept influencera sans doute les gouvernements dans la formulation de leurs politiques économiques futures. Pays donateurs et pays bénéficiaires ont appris à mieux se connaître, et il faut maintenant, dans la préparation d'une stratégie globale du développement pour les années soixante-dix, qu'ils soient conscients de la solidarité qui les unit.

21. Il n'empêche que, pendant la deuxième Décennie, les ressources dont on disposera resteront limitées, et il sera essentiel de fixer des objectifs et des priorités réalistes. Parmi ces priorités il ne faudra pas négliger les questions

de démographie et de main-d'œuvre. Dans ce domaine les problèmes devront être abordés dans toute leur complexité, et l'éthique ne devra pas être négligé au profit de l'économique.

22. L'agriculture est un autre domaine qui intéresse vivement l'Irlande, pays membre du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial. Les progrès accomplis récemment dans ce domaine rendent le spectre malthusien moins menaçant, et le représentant de l'Irlande espère maintenant qu'une stratégie rationnelle du développement agricole pour les années soixante-dix pourra être élaborée sur la base du Plan indicatif mondial de la FAO. M. Kennan signale que la contribution de 450 000 dollars au PAM que son pays avait annoncée pour 1966-1968 a été augmentée d'un tiers en 1967, et qu'une nouvelle contribution de 400 000 dollars a été approuvée pour la période biennale 1969-1970. Il ajoute que le secteur non gouvernemental de l'économie irlandaise fournit depuis longtemps une aide importante aux pays en voie de développement, notamment en envoyant du personnel technique qualifié dans les domaines de la médecine et de l'enseignement.

23. M. KAUFMANN (Observateur des Pays-Bas), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, tient à appeler particulièrement l'attention sur la nécessité d'un courant substantiel de capitaux internationaux, aussi bien publics que privés, vers les pays en voie de développement; des recommandations importantes ont été formulées lors de la deuxième session de la CNUCED à New Delhi en vue d'intensifier ce courant, et le Conseil d'administration du PNUD, à sa sixième session, tenue à Vienne en juin 1968, a étudié attentivement cette question du point de vue des investissements consécutifs à des projets de préinvestissement (voir E/4545, par. 197 à 223). Le Conseil doit lui aussi s'occuper du financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement au cours de la présente session, au titre du point 7 de l'ordre du jour.

24. Dans ce contexte, et en réponse à une suggestion formulée par le Secrétaire général au paragraphe 246 du rapport intitulé *Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement*¹ (E/4446), le Gouvernement des Pays-Bas annonce qu'il est disposé à accueillir la première réunion d'un groupe d'étude des investissements étrangers, dans les conditions que le Secrétaire général fixera; il assumerait le coût de cette réunion et mettrait à la disposition du groupe tous les moyens nécessaires.

25. M. CLAMOUNGOU (Tchad) se félicite qu'en intensifiant et en coordonnant toujours davantage leurs efforts dans le domaine du développement, les organismes des Nations Unies soient déjà parvenus à des résultats encourageants; le Directeur général de la FAO (1532^e séance) et le Directeur général de l'UNESCO (1534^e séance), en particulier, ont brossé un tableau positif de ce qui a été accompli dans les domaines de l'alimentation et de l'éducation.

26. Il n'en reste pas moins que la coopération internationale dans le domaine économique laisse à désirer à bien des égards. Force est de constater que pendant ces

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente: F.68.II.D.2.

20 dernières années l'aide au développement n'a pas abouti à une amélioration des structures économiques et des conditions de vie que l'on puisse comparer aux résultats du plan Marshall dans une Europe occidentale désorganisée par la deuxième guerre mondiale. Evidemment, la situation n'est peut-être pas tout à fait la même, mais il semble bien que, de manière générale, le succès d'une stratégie du développement basée sur une aide extérieure dépend de facteurs précis: importance quantitative et continuité de cette aide, et manière dont elle est gérée par le pays bénéficiaire. Les difficultés qui ont fait de la première Décennie du développement la « décennie de la frustration », selon l'expression du Secrétaire général, peuvent dans une large mesure s'expliquer par des lacunes sur ces divers plans.

27. En premier lieu, il est maintenant reconnu que l'aide au développement décroît d'une manière inquiétante depuis quelques années, après la hausse substantielle enregistrée entre 1955 et 1960.

28. En deuxième lieu, l'aide dont ont bénéficié les pays en voie de développement a été beaucoup plus anarchique que celle qui a été fournie aux pays européens dans le cadre du plan Marshall; dans la fixation des priorités il a été tenu compte essentiellement d'intérêts étrangers, et parfois même les responsables des pays bénéficiaires n'ont pas été consultés.

29. Enfin, il faut regretter que les pays donateurs aient souvent pris l'habitude de ne venir en aide qu'à certains groupes de pays, sans se préoccuper de la situation dans les pays voisins. Ainsi, avant l'établissement de la Convention de Yaoundé, les pays africains anglophones ne pouvaient recevoir leur aide que de la Grande-Bretagne et de quelques autres pays amis, tandis que, de leur côté, les pays africains francophones ne connaissaient d'autre source d'aide que la France. Il faut renoncer à un cloisonnement aussi étroit, et choisir pour critère le développement harmonieux de régions données.

30. Abordant ensuite le problème de la mise en valeur des ressources humaines, le représentant du Tchad estime que, dans ce domaine, l'intégration de la planification économique et de la planification sociale s'impose. Le développement doit être orienté vers un épanouissement de l'homme, conçu dans le cadre d'un vaste programme d'éducation et de formation susceptible d'agir sur son caractère et sur le milieu dans lequel il vit; cet effort demandera beaucoup d'expérience et de capitaux, et la participation très active des organismes des Nations Unies. Dans cet esprit, le Tchad a procédé à une réforme de l'enseignement orientée vers les besoins du pays, et aussi à une expérience de « ruralisation » de l'enseignement tendant à combiner, dans une zone déterminée, la formation professionnelle, intellectuelle et civique des populations; cette dernière expérience, qui ne fait que commencer, sera étendue progressivement à l'ensemble du Tchad.

31. Un aspect particulièrement préoccupant de la mise en valeur des ressources humaines est l'exode des élites professionnelles des pays en voie de développement vers les pays développés. Les causes principales de cet exode sont la recherche d'une meilleure situation matérielle, le désir de travailler dans un milieu professionnel mieux

équipé et plus ouvert au progrès, de mieux utiliser une compétence déterminée, etc. A cela, il faut encore ajouter les frustrations et les difficultés politiques. Il s'agit donc là d'un problème complexe, auquel il faut s'attaquer avec patience; de toute manière, les pays développés ne doivent pas en tirer prétexte pour fermer leurs frontières aux ressortissants des pays en voie de développement.

32. A propos de la deuxième Décennie du développement, le représentant du Tchad exprime l'espoir que l'on tiendra dûment compte des particularités des diverses régions, et de la nécessité de réaliser l'intégration économique de régions ayant des ressources complémentaires; dans le cas du Tchad, par exemple, l'objectif sera de permettre à ce pays sans littoral d'échapper à sa situation d'enclave.

33. M. Clamoungou dit enfin que, pour assurer le succès de la deuxième Décennie, les pays développés devront aller au-delà des déclarations d'intentions et aider efficacement les pays en voie de développement à combattre la pauvreté.

34. M. MODINOS (Observateur du Conseil de l'Europe), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que le Conseil de l'Europe, souhaite vivement renforcer la coopération si fructueuse qui s'est instaurée entre, d'une part, le Conseil de l'Europe lui-même et, d'autre part, l'ONU, les institutions spécialisées et diverses organisations régionales.

35. Dans le monde contemporain, les problèmes sociaux, économiques et politiques sont interdépendants. Par ailleurs, chaque problème a des aspects multiples, comme en témoignent par exemple les thèmes de la Conférence démographique européenne qui s'est tenue à Strasbourg en septembre 1966, savoir: causes et conséquences directes de l'évolution de la fécondité, de l'évolution de la mortalité, mouvements migratoires, évolution des structures de la population et ses conséquences, enseignement et recherche démographiques. Une deuxième conférence, au programme de travail aussi étendu et varié, se réunira en septembre 1971. Le vaste domaine de la démographie touche également au problème des ouvriers migrants, lequel pose à son tour des problèmes de logement, de participation à la vie de l'entreprise, de santé publique et privée, du retour dans le pays d'origine, de la scolarité des enfants, de la sécurité dans le travail, etc. En vue de régler ces problèmes, le Conseil de l'Europe élabore actuellement le Statut européen du travailleur migrant, dont on espère qu'il apportera une protection suffisante aux millions de travailleurs qui quittent leur patrie au nom du droit au travail. Le Conseil de l'Europe s'occupe en outre activement du problème de l'exode des compétences et de celui, plus général, de l'aide aux pays en voie de développement. Cinquante-huit conventions conclues à ce jour sont pour la plupart ouvertes à l'adhésion des Etats non membres; 25 autres se trouvent à l'état de projets. La Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, la Convention européenne d'établissement, la Convention européenne pour le règlement pacifique des différends témoignent de l'œuvre positive et concrète accomplie dans différents domaines, notamment celui des droits de l'homme, par les instances de Strasbourg. Le but du Conseil de l'Europe est de

parvenir à créer entre ses membres une union plus étroite qui soit une garantie de paix pour tous les peuples. Il est disposé à apporter aux travaux du Conseil économique et social la contribution que ce dernier attend de lui.

36. M. EL-BOURI (Libye) dit que l'intérêt croissant que l'ONU porte au problème démographique en souligne la gravité ainsi que les conséquences qu'il peut avoir sur les efforts déployés pour élever les niveaux de vie et assurer le bien-être du genre humain. Toutefois, toute mesure de limitation des naissances ne doit être prise que sur une base purement volontaire, tant en ce qui concerne les individus que les gouvernements, et il convient d'intensifier simultanément les efforts d'organisation et de développement qui contribueront, eux aussi, à atténuer le problème. A cet égard, les progrès de la science et de la technique dans les domaines de l'industrie des produits alimentaires et de l'agriculture sont encourageants, et on peut désormais fonder des espoirs sur l'exploitation des richesses de la mer.

37. La délégation libyenne a pris note avec satisfaction des efforts que font l'UNESCO et le BIT dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle en vue d'augmenter la productivité de l'individu. Il y a lieu de mentionner à cet égard le Programme mondial de l'emploi que le BIT va mettre à exécution à partir de 1969, qui tendra à élever non seulement les niveaux de l'emploi productif mais également les niveaux de vie.

38. Si l'on admet que le développement est un instrument essentiel de l'établissement d'un ordre international dont dépendent la paix et la stabilité du monde et qu'il est moralement impossible de tolérer la misère de la grande majorité des peuples du monde, on ne peut que regretter que les objectifs de la première Décennie du développement n'aient pas été atteints. Toutefois il est encourageant de constater que les pays en voie de développement sont résolus à accélérer leur progrès. A cet égard, il y a lieu de signaler les dommages que l'agression israélienne a causés à l'économie et au développement des pays arabes du Moyen-Orient, dommages dont on trouvera un tableau suffisamment éloquent dans le résumé de l'étude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient [E/4511 (Summary)].

39. L'expérience de la première Décennie du développement devrait permettre de fixer, pour la deuxième Décennie, des objectifs plus réalistes. Il importe que les pays en voie de développement apportent les modifications voulues à leurs structures économiques et sociales et qu'ils reconnaissent que le succès de leurs plans de développement dépend de la participation de leur population elle-même. C'est uniquement dans ces conditions que l'assistance et la coopération techniques internationales pourront être efficaces. Il y a lieu de mentionner ici les progrès réalisés dans le domaine de la coopération régionale, grâce à l'initiative des pays en voie de développement. Par ailleurs, s'il faut que les pays en voie de développement accroissent leurs exportations, ils ne peuvent raisonnablement le faire que s'ils ont librement accès aux marchés des pays développés. A cet égard, force est de constater les résultats décevants de la deuxième session de la CNUCED. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue les aspects positifs de cette deuxième session: celle-ci a

permis de mieux dégager les problèmes que pose le développement accéléré des pays en voie de développement et a mis en évidence l'importance des mesures de politique internationale qui doivent être prises afin de compléter les efforts faits par les pays en voie de développement pour mobiliser leurs ressources et les utiliser efficacement.

40. Il faut espérer qu'il sera possible d'ici peu de traduire dans la pratique les deux idées fondamentales ci-après: premièrement, chaque pays économiquement avancé devrait prendre l'engagement de transférer chaque année en faveur des pays en voie de développement des ressources financières d'un montant net correspondant au moins à 1 % de son produit national brut évalué en prix courants; deuxièmement, un accord de principe devrait être conclu prévoyant l'adoption de mesures intéressant le commerce international, ainsi que l'institution d'un système de préférences sans discrimination ni réciprocité pour les articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement.

41. La délégation libyenne exprime l'espoir que le sentiment de responsabilité collective qui est apparu après la deuxième guerre mondiale finira par l'emporter et permettra aux aspirations de tous les êtres humains de se réaliser grâce au développement économique et social.

42. M. CONSOLO (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), se référant à la déclaration faite à la 1540^e séance par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au sujet du financement du développement industriel par la SFI, souligne que cette fonction n'est pas uniquement assumée par la SFI mais également par la BIRD elle-même et par l'AID. Les statuts de la SFI l'autorisent à financer les opérations des entreprises privées mais non celles des entreprises publiques, lesquelles peuvent, en revanche, bénéficier de l'aide de la BIRD et de l'AID qui ne sont soumises à aucune restriction statutaire à cet égard; en pareil cas, l'évaluation technique, économique et financière des projets est effectuée par la SFI. La BIRD a récemment envisagé d'octroyer des prêts à certaines industries appartenant à l'Etat; lorsqu'elle aura suffisamment d'expérience en la matière, elle étudiera la possibilité d'octroyer des prêts à des sociétés financières de développement contrôlées par l'Etat. A cet égard, la BIRD fait une distinction entre la propriété et la gestion. Le fait qu'une industrie appartienne à l'Etat n'est plus considéré comme un obstacle si la BIRD et l'AID sont convaincues de la qualité et de l'indépendance de la gestion. C'est ainsi qu'un prêt de 30 millions de dollars a récemment été accordé à une société appartenant entièrement à l'Etat, au Congo (Brazzaville), pour l'exploitation des ressources de potasse. L'octroi de prêts à des banques ou à des sociétés financières de développement appartenant à l'Etat est actuellement à l'étude.

43. Mlle HARELI (Observateur d'Israël), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, déclare qu'elle s'inscrit en faux contre les déclarations de certaines délégations qui ont tenté d'engager un débat politique sur la situation au Moyen-Orient et de faire assumer à Israël la responsabilité de la guerre de juin 1967. Il est vrai que toute guerre est source de bouleversements

économiques et sociaux et génératrice de grandes souffrances, mais le meilleur moyen de mettre fin à un tel état de choses est de rechercher la paix et non de faire d'un côté de vertueuses déclarations et de proclamer de l'autre, comme le font certains chefs d'Etats arabes, que l'on n'est disposé ni à négocier ni même à reconnaître l'existence d'un Etat souverain. Israël, pour sa part, est prêt à négocier et à signer la paix.

44. M. EL-BOURI (Libye) exerçant son droit de réponse, fait observer qu'il n'a fait que citer un document

qui a été soumis au Conseil et que c'est Israël qui a saisi cette occasion pour engager un débat politique. Il est indéniable que la guerre déclenchée par Israël a porté atteinte au développement économique des pays arabes du Moyen-Orient, que la situation économique de la région est encore aggravée par l'exode des réfugiés et que l'occupation d'une partie des territoires des pays arabes par Israël continue à nuire à ces pays.

La séance est levée à 17 h 30.